

N° 45/12.11

PREAVIS N° 45/10.11

BUDGET DE L'EXERCICE 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PRÉAMBULE

La Commission des finances est composée de Mme Irène STADLIN, de MM. Eric BAUER, Laurent BEAUVERD, Richard BOUVIER, Eric DÉCOSTERD, Christian HUGONNET, Daniel JANDRIC (n'a participé à aucune séance), Bastien MONNEY, Jean-Marc PASCHE, Michel REYNOLDS et Mme Maria Grazia VELINI, président rapporteur.

La commission s'est réunie à 4 reprises, en séance plénière. Les sous-commissions, formées chacune de 2 commissaires, se sont organisées elles-mêmes pour mener à bien l'examen du dicastère dont elles avaient la charge.

Le préavis du budget (pages 2 à 6) a été présenté à la Commission des finances le 3 octobre 2011 par M. Eric ZÜGER, Municipal des finances, accompagné de Mme Gerlinde STENGHELE, cheffe de service. Avant la séance, une copie du Power Point de présentation ainsi qu'un CD du budget ont été remis aux commissaires présents, l'exemplaire complet du budget étant parvenu le 21 octobre aux commissaires de la CoFin, par courrier postal.

Le temps dont a disposé la commission pour l'étude du budget était relativement court, compte tenu des échanges questions/réponses nécessaires à la bonne compréhension de ce document assez complexe qu'est le budget communal. En outre, le remaniement des dicastères en ce début de législature n'a pas facilité les comparaisons avec le budget 2011 et les comptes 2010.

Nous tenons à remercier la Municipalité ainsi que le personnel communal de leur pleine collaboration pour les réponses rapides et complètes, données par écrit ou par oral, aux nombreuses questions et interrogations des commissaires.

2. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE BUDGET 2012

Contexte économique

Comme chaque année, l'établissement du budget pour une Ville comme Morges n'est pas chose aisée, surtout dans un contexte économique instable et capricieux. Depuis quelques années, les marchés financiers et économiques oscillent entre des périodes de belles perspectives et des périodes moroses marquées par des reculs.

L'impact de l'appréciation du franc sur les exportations et le ralentissement au niveau de la croissance mondiale se fait ressentir sur toute l'économie suisse, y compris celle du Canton de Vaud. Une certaine prudence reste de mise puisque la crise de la dette dans la zone euro fait peser un risque sur la croissance mondiale, mais en revanche, les activités axées sur le marché intérieur devraient continuer à soutenir la conjoncture suisse et contribuer à en atténuer le fléchissement.

«Dans le canton de Vaud, les perspectives restent relativement favorables pour 2012 dans la plupart des branches bien qu'en retrait par rapport à 2011. Ainsi, la construction, la chimie, les transports et télécommunications, le commerce, les activités immobilières et les services aux entreprises devraient croître de manière marquée. Une croissance modérée est attendue pour les activités financières, l'hôtellerie-restauration et les secteurs public et parapublic» (source site BCV– document du 13.10.2011).

Budget 2012

Entre la préparation du budget par le Service des finances et le vote par le Conseil communal, nous pouvons constater que, dans notre canton et en particulier près de chez nous, des sociétés en difficultés licencient leur personnel. Le chômage prend donc une courbe ascendante.

Malgré cela, notre commune possède un tissu économique moins soumis aux variations dépendantes des fluctuations internationales, du fait que les sociétés établies sur notre territoire ont surtout une activité locale. La situation est favorable pour attirer des nouvelles entreprises et la mise sur le marché de nouveaux logements voit notre population s'accroître en 2012.

Le budget 2012 a été donc construit avec prudence mais sans céder au pessimisme. En effet, le déficit budgétaire de CHF 4'684'566 se réduit de 14.13% par rapport au budget 2011, malgré les incertitudes qui subsistent sur les effets non maîtrisables de la péréquation financière, qui inclura dès 2012 la contribution selon la LOPV (police régionale), et de la facture sociale. Incertitude aussi pour certaines rentrées fiscales difficiles à estimer (personnes morales). La Municipalité manifeste dans ce budget la volonté de mettre en œuvre les investissements nécessaires au développement de notre Ville. L'autofinancement estimé pour 2012 est en augmentation de 18.35 % par rapport au budget 2011.

Charges de fonctionnement (évolution)

La maîtrise des charges est un objectif prioritaire pour notre Municipalité. Toutefois, la COFIN constate que les différents frais liés aux associations intercommunales qui se sont créés ces dernières années, sont plus difficiles à maîtriser car nous n'avons pas de prise réelle sur ces charges et l'évaluation reste bien aléatoire.

Les charges de fonctionnement pour 2012 se montent à CHF 118'488'321 et sont en augmentation de CHF 4'428'704. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Autorités et personnel : la hausse de 2 millions provient :
 - ✓ de l'augmentation du personnel (environ 6 EPT) au Dicastère JSSL suite à l'accroissement de places d'accueil au Centre de Vie Infantile, de l'engagement de 5 nouveaux aspirants de police en vue de la réorganisation policière vaudoise et de l'engagement d'un ingénieur au Dicastère IEEP.
 - ✓ de l'indexation de la masse salariale de 2%, du renouvellement de la CCT (+ CHF 120'000) et de l'augmentation de la rémunération des membres de la Municipalité.

Ces hausses ont été acceptées en 2011 par le Conseil communal.

- Biens, services : en progression d'environ CHF 650'000 suite à l'augmentation du coût de l'entretien des bâtiments (eau, électricité), des machines et équipements. Le relogement du Cyberforum et la location d'un Portacabine (2 classes d'écoles) ont contribué à une hausse du poste loyers. La mise en œuvre des mesures prévues par le PALM oblige la commune à recourir à plus d'experts.
- Remboursements et subventions aux collectivités publiques : en hausse de CHF 969'500. En 2010, le décompte final de la péréquation financière a présenté un solde en faveur de notre Ville (reliquat 2009). Toutefois, en 2012 l'augmentation de la facture sociale ainsi que les prestations de la nouvelle organisation policière via la péréquation intercommunale pèsent lourdement sur les finances de la commune. Pour la LOPV, le montant budgétisé est d'un million, mais des discussions sont toujours en cours entre le Canton et l'UCV.
- Aides et subventions : en progression de CHF 816'414 suite à l'augmentation des subventions aux TPM (améliorations du réseau avec augmentation des lignes et des cadences). Ces subventions sont en voie de stabilisation et ne devraient plus subir des hausses aussi importantes depuis 2013. Du côté des aides individuelles, nous constatons une augmentation de l'aide complémentaire communale AVS de CHF 200'000 selon décision du Conseil communal.
- Intérêts passifs en baisse : la diminution de la dette en 2011 et une politique d'emprunt préférant l'augmentation de la dette à court terme devraient permettre de baisser les intérêts d'une façon substantielle.

Revenus de fonctionnement (évolution)

Les revenus pour l'année 2012 se montent à de CHF 113'803'755 soit une augmentation 4.8 % dont la part la plus importante provient des recettes des impôts, même si les différentes bascules d'impôt de 2011 et 2012 rendent difficile toute comparaison. Néanmoins nous pouvons relever les points suivants :

- Recettes fiscales : la hausse provient tout particulièrement de l'impôt perçu sur les personnes physiques pour un total CHF 36'925'000 (+8.8%). En plus de la bascule des 2 points d'impôt du Canton à la Commune, la Municipalité prévoit une évolution démographique qui porterait la population résidente à Morges à 15'800 habitants (voir rapport Sous-commission FAIG). La Municipalité s'est aussi basée sur une prévision d'augmentation générale des salaires. Même si ces prévisions font preuve d'un certain optimisme, elles se basent sur des constatations concrètes : nouveaux logements, entreprises œuvrant sur le marché local. De ce fait, l'impôt sur les personnes morales est aussi en légère hausse, même si l'évaluation des bénéficiaires des sociétés est un exercice difficile.
- Valeur du point d'impôt : le point d'impôt pour 2012 est estimé à CHF 644'161 et le calcul par « point et habitant » se monte à CHF 40.77 compte tenu de l'augmentation de la population et de la bascule d'impôt.

Dépenses d'investissement et autofinancement planifiés

- Investissements prévus : la Municipalité entend continuer dans une politique d'investissements nécessaires au développement de la Ville et à sa qualité de vie. Les investissements nets pour 2012 sont de l'ordre de CHF 20'065'988 (augmentation de CHF 2.6 millions par rapport au budget 2011). Outre les objets en cours, les principaux préavis à venir concerneront la rénovation de l'Hôtel de Ville et des Foyers du Théâtre de Beausobre, l'aménagement du quartier Charpentiers-Nord, les mesures du PALM à l'avenue de Marcelin. Pour 2012, comme pour 2011, la priorité a été donnée à des investissements de priorité A (nécessaire/stratégique).

- Endettement : à fin 2011 l'endettement brut sera de CHF 63.7 millions alors que l'endettement net se situera à CHF 5.6 millions. En 2012, l'endettement brut a été estimé à CHF 77'280 millions et l'endettement net devrait se situer à environ CHF 19 millions.
- Autofinancement : l'autofinancement d'environ CHF 6.5 millions permettra de financer nos investissements à hauteur de 1/3 environ, le solde sera couvert par des nouveaux emprunts.
- Dettes brutes : les engagements financiers de notre commune en 2012 (emprunts à moyen et long termes et engagements fonds spéciaux) s'élèveront à CHF 67'470'000. La dette brute estimée par habitant à fin 2012 sera de CHF 4'900. L'intérêt moyen des emprunts est de 2.9 % en 2012 contre 3.2% en 2011.

3. THÉÂTRE DE BEAUSOBRE

Dans le cadre du budget, une délégation de la Commission des finances a rencontré la nouvelle direction du Théâtre de Beausobre pour une prise de contact et un échange de vues. A la rencontre étaient présents les membres de la délégation, Mme Velini, MM. Bauer, coordinateur, n Hugonnet et Pasche, ainsi que Mmes Nuria GORRITE, syndique, et Roxane AYBEK, directrice. La rencontre aura permis de bien comprendre le fonctionnement du théâtre avec sa nouvelle direction et clarifier aussi certaines questions de la part des membres de la CoFin. Les points essentiels peuvent être résumés comme suit :

- 1) La direction du théâtre est assumée par Mme Roxane Aybek (gestion et direction artistique), M. David CHASSOT n'ayant qu'un mandat de producteur indépendant.
- 2) La transition entre l'ancienne direction et la nouvelle s'est faite en pleine harmonie. M. Jean-Marc DESPONDS a fourni et fournit encore l'aide nécessaire pour une bonne programmation du théâtre dont la renommée même à l'étranger n'est plus à faire.
- 3) Des questions d'ordre financier ont été vérifiées telles qu'un stock de livres dans les comptes dont nous avons appris qu'ils sont actuellement distribués aux nouveaux citoyens. Les droits d'auteurs, dont les sommes versées sont assez importantes, font l'objet d'une étude de la part de la Direction pour déterminer si les droits demandés sont conformes à la loi.
- 4) Les locaux destinés au personnel sont exigus et les employés du théâtre se retrouvent à travailler dans des conditions qui ne sont pas optimales. Les loges destinées aux artistes sont spartiates, d'autres locaux dans les coulisses du théâtre mériteraient une réfection. Les fauteuils du théâtre sont remplacés au fur et à mesure de leur vétusté.
- 5) Du point de vue financier, la vente des abonnements et billets n'a pas fléchi et les nouvelles activités introduites en faveur des jeunes, ainsi que des mesures de renouvellement de la clientèle d'abonnés, font prévoir à terme une mixité d'âge parmi les spectateurs.

La délégation a apprécié la compétence et l'enthousiasme de la nouvelle directrice, son amour évident pour le travail qu'elle accomplit et surtout son sens de la communication qui ne peut que rassurer la CoFin sur l'avenir de notre théâtre.

4. EXAMEN DES COMPTES PAR DICASTERE

Administration générale, culture et tourisme (AGCP)

Direction : Mme Nuria Gorrite, syndique
 Sous-commission : Mme Irène Stadlin, membre et M. Eric Décosterd, président
 La sous-commission formée de M. Eric Décosterd (Président) et de Mme Irène Stadlin (Membre) avait pour mission l'étude du budget 2012 du Dicastère AGCP. Les commissaires remercient Mme la Syndique ainsi que l'administration pour la précision des réponses fournies. Il n'a pas été nécessaire d'organiser une rencontre.

1. Généralités

Les charges budgétisées pour 2012 de ce dicastère atteignent CHF 10'929'725 contre des revenus estimés à CHF 3'793'800. Il s'agit donc d'un dicastère «relativement léger» du point de vue financier. Il est également plutôt stable si l'on considère les comptes 2010 et le budget 2011.

Par rapport aux comptes 2010, les postes principaux de dépenses présentant une différence notable (parfois pour des raisons techniques) sont repris dans les questions posées.

2. Questions posées à la Municipalité

Les questions posées à la Municipalité sont au nombre de 9.

TOUS LES SERVICES

Compte : 11100.3151.00 / 11200.3111.00 / 13000.3111.00 / 15001.3111.00 / 15002.3111.00 - achat mobilier

Question : Il est budgété un montant de CHF 7'000/CHF 8'000 environ par année pour chaque service. Quels sont les achats prévus pour 2012 - hors meuble Kardex pour les archives ? En cas d'acceptation du préavis Hôtel de ville N° 39/9.11 présentant un devis de CHF 463'000 sous CFC 9, que devraient acquérir en sus les services logés à l'Hôtel de Ville ?

Voici le résumé :

11100.3111.00 – Greffe
 11200.3111.00 - Archives

13000.3111.00 – Service du personnel

15001.3111.00 – Bibliothèque

15002.3111.00 – Théâtre

Location photocopieurs, petit matériel
 L'augmentation s'explique par la location d'un photocopieur/scan

Le détail du compte est le suivant :
 achat petit matériel CHF 500.00, location photocopieur CHF 3'720.00

Il s'agit de matériel : pellicule adhésive, matériel pour l'équipement et la réfection des livres, et l'aménagement de mobiliers (étagères,...)

Il s'agit de la location du photocopieur Graphax et des photocopies

GREFFE**1. Compte 11000.3091.00 – Formation continue**

Question : On constate de grandes variations d'une année à l'autre : comptes 2010 (16'350.-), budget 2011 (2'000.-), budget 2012 (10'000.-). Ces variations correspondent probablement à des formations planifiées. Lesquelles ?

Voici le résumé :

2010 :	
Formation CAS (certificate in Advanced Studies) Communication pour M. G. Stella	CHF 9'900.00
2011 :	
Formation continue pour le personnel du greffe	CHF 2'000.00
2012 :	
Formation CAS (certificate in Advanced Studies) in Public Administration - Exécutif en management et action publique (CEMAP) pour Mme C. Joly	CHF 9'500.00

AFFAIRES GENERALES**2. Compte 11100.3170.00 – Frais de délégations et de réceptions**

Question : Le commentaire dit "budget adapté aux besoins réels". L'augmentation ~100'000.- paraît forte, surtout si l'on tient compte que "Morges bouge" (59'000.-) a été sorti de ce compte et figure ailleurs. Quels sont ces besoins réels ??

Le budget tient compte des coûts réels de différentes manifestations. Auparavant, ce compte était systématiquement en dépassement de budget, il y a lieu de l'adapter à la réalité. Voici le détail en annexe : avec le budget pour chaque événement.

Compte 11100.3185.00 – Honoraires, expertises

Question : Les honoraires sont budgétés à CHF 28'000 pour 2011 et 2012. Les comptes 2010 présentent des dépenses de CHF 65'000. Que comporte exactement cette rubrique et comment explique-t-on la différence entre budget et comptes ?

Ce compte est difficile à estimer. Il est souvent en dépassement en raison du coût non budgété des honoraires de nos avocats qui nous ont défendus dans le cadre de différents litiges ou qui ont été sollicités pour différents avis de droit.

SERVICE DU PERSONNEL

3. Compte 13000.3093.00 – Santé et sécurité du travail

Question : Apparemment c'est une nouvelle préoccupation (rien dans les comptes 2010). De quelles mesures s'agit-il ?

Il ne s'agit pas d'une nouvelle préoccupation car auparavant les dépenses liées à la sécurité au travail se trouvaient dans le compte 13000.3185.00. Ce compte regroupe à la fois du matériel et des prestations de service et, pour des questions de transparence et de suivi, il a été décidé de regrouper le tout dans un compte séparé.

Compte 13000.3092.00 – Annonce, recherche de personnel

Question : Quel est le détail des dépenses pressenties dans cette rubrique ? Quel est le taux de rotation du personnel ?

Cette rubrique comprend CHF 500.00 pour les frais de renouvellement des permis, CHF 31'500.00 d'annonces dans la presse (9 annonces dont 5 seront refacturées), CHF 14'000.00 s pour honoraires agence spécialisée personnel technique (1 poste) + CHF 4'000.00 pour tests de sélection et CHF 500.00 visite médicale. Le taux de rotation du personnel était de 3,25 % en 2010 et 6,2 % en 2009. Ces chiffres sont tirés du rapport de gestion. Ainsi, sur la base de 2010 nous devrions avoir à recruter 10 postes (sans les postes supplémentaires), resp. 20 postes si nous atteignons le taux de 2009.

Pour plus d'information sur ce poste budgétaire et sa gestion, qui a une attention très soutenue tant de la Commission des finances que de la Commission de gestion, nous rappelons nos communications précédentes : 9 mai 2010 (Commission de gestion), 11 novembre 2011 (Commission des finances), 13 mai 2011 (Commission des finances).

APPRENTIS

4. Chapitre 131 -

Question : Les mouvements des comptes (rapatriement) résumés sous 131 sont difficiles à suivre. Un commentaire expliquant comment on en arrive à une augmentation de CHF 288'368.- (comptes 2010) à CHF 492'500.- (budget 2012) serait apprécié.

Le budget des apprentis hors CVE s'élève à CHF 279'400.00 en 2012 contre CHF 248'100 en 2011. L'augmentation s'explique par la création de 3 postes d'apprentis supplémentaires : un poste supplémentaire de dessinateur, un poste de mécanicien pour appareil à moteur, un poste de techniscéniste. Le budget des apprentis du CVE en 2012 s'élève à CHF 143'900.00. Il est stable par rapport à 2011.

BIBLIOTHEQUE

5. Compte 15001.3102.00 – Achat livres, frais de reliure, annonces, journaux & revues

Question : Ce compte regroupe des activités diversifiées. De quelles annonces s'agit-il ?

Il s'agit des annonces dans la presse locale pour les diverses animations de la Bibliothèque (Nuit du Conte, Projet Né pour lire, etc.)

ACTIVITES CULTURELLES- MUSEES

6. 15112.3653.09 – Musée A.- Forel

Question : On mentionne une augmentation du taux d'activité ; de quelle augmentation parle-t-on et quelle en est la conséquence financière ? On mentionne aussi une convention ; que prévoit cette convention ? peut-on en avoir un exemplaire ??

Selon le budget 2012 présenté par le Musée Forel, les charges de personnel augmentent de CHF 35'500.00 dès 2012 (CHF 30'000.00 pour les salaires, CHF 5'500 pour les charges salariales). Cette augmentation se répartit comme suit :

- *temps de travail du conservateur adapté de 50% à 70%, générant ainsi des charges supplémentaires de CHF 21'320.00. La base de la rémunération, elle, n'augmente pas.*
- *poste de stagiaire : somme forfaitaire de CHF 5'000.00.*
- *réajustement des salaires des autres membres du personnel : CHF 3'680.00. Cette somme permet d'ajuster les salaires selon l'ancienneté et / ou les nouvelles compétences.*

Selon la convention (en annexe), la Municipalité a souhaité apporter un soutien échelonné à ces dépenses supplémentaires sur deux années : CHF 15'000.00 d'augmentation en 2012, puis CHF 15'000.00 supplémentaires en 2013, sous réserve de l'approbation des budgets par le Conseil communal.

L'établissement d'une convention était devenu nécessaire pour formaliser et mettre à jour les relations entre la Ville de Morges et le Musée Alexis-Forel, le document précédent étant devenu caduc et datant de 1993. Elle est basée sur 3 axes : rappel des conditions du prêt hypothécaire, subvention ordinaire et subvention extraordinaire.

Conclusions

Nous remercions Mme la Syndique et l'administration pour leur disponibilité et prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Eric Décosterd

Irène Stadlin

Finances, assurances, informatique et contrôle de gestion (FAIG)

Direction : M. Eric Züger, municipal.

Sous-commission : MM. Christian Hugonnet, président et M. Eric Bauer, rapporteur

La sous-commission, composée de M. Christian HUGONNET, président, et M. Eric BAUER, rapporteur, a procédé à l'examen du budget du Dicastère finances, assurances, informatique et contrôle de gestion (FAIG). Les informations ont été échangées par courriel, par téléphone et lors d'une réunion le 25.10.2011. La sous-commission remercie M. Eric Züger, municipal, et Mme Gerlinde Stenghele, cheffe de service, pour la clarté des explications fournies et la diligence de leurs réponses.

1 GÉNÉRALITÉS

Par rapport aux comptes 2010, le budget du dicastère prévoit une augmentation de charges d'env. CHF 2,2 millions ainsi qu'une augmentation des revenus d'env. CHF 3,4 millions.

Si les charges sont généralement prévisibles et maîtrisées dans la mesure où elles sont imposées au niveau supra-communal ou ratifiées par le Conseil au niveau communal, l'évaluation des revenus reste un exercice périlleux. Notamment l'impôt ou les participations et remboursements aux collectivités publiques peuvent varier fortement, hors du champ d'action communal.

La sous-commission s'est attachée en particulier à deux éléments pouvant influencer les prévisions budgétaires à terme: la caisse de pension et la nouvelle organisation policière (voir ci-après).

2 QUESTIONS ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS A LA MUNICIPALITE

Les réponses de la Municipalité figurent en *italique*.

2.1 *Éléments pour l'élaboration du budget 2012*

2.1.1 Personnel

Prière d'expliquer l'indexation et la convention collective.

L'indexation des salaires est budgétée et calculée par le Service du personnel, dont le chef de service, M. François Delaquis, était également un acteur principal dans la négociation de la nouvelle convention collective. Nous vous transmettons en annexe la communication sur le renouvellement de la convention collective qui résume les nouveautés et son coût [document en possession de la sous-commission].

2.1.2 Biens, services et marchandises

Prière d'expliquer l'augmentation de CHF 650'000 des Biens, services et marchandises.

Ci-après les augmentations principales de la nature 31 « biens, services et marchandises »:

311 Achats de mobilier, de matériel et de machines +CHF 108'000

312 Achats d'eau, d'énergie et de combustible +CF 59'000

313 3 Achat de produits alimentaires +CHF 180'000 (ouverture APEMS)

314 1 Entretien des bâtiments et monuments + CHF 130'000

315 Entretien d'objets mobiliers et installations techniques +CHF 128'000

316 1 Loyers et fermages +CHF 117'000, dont +CHF 11'500 pour le Cyberforum

317 Réceptions manifestations (y compris jumelage Morges-Vertou) +CHF 119'000

318 5 Honoraires et frais d'expertises, +CHF 110'000

2.1.3 Nouvelle organisation policière

Est-il correct que le coût lié à la nouvelle organisation policière (CHF 1 million) est inférieur au revenu lié aux 2 points de bascules (CHF 1,3 million)?

Il est correct que le budget 2012 montre une situation bénéficiaire pour la Commune de Morges. Le budget du Service de police a été établi sur la base des charges de fonctionnement prévisibles et quantifiables au moment de son établissement. Néanmoins, le coût de l'Association régionale de police à créer conformément à la nouvelle LOPV et, en particulier, le coût de la participation de Morges à celle-ci, n'est pas encore connu. Un préavis au Conseil communal est en préparation. Le préavis précisera le budget du Service de police et les statuts de l'Association fixeront la règle de répartition des coûts. La véritable charge liée à la nouvelle organisation policière ne sera connue qu'une fois mise en place, c'est-à-dire lors de l'établissement des comptes 2013.

Selon vos explications fournies en séance, les 2 points de bascules du canton ne seraient pas suffisants pour couvrir les coûts occasionnés par la nouvelle structure de Police. Suite à votre récente réunion avec la Police, êtes-vous en mesure d'être plus précis, afin que nous puissions nous déterminer quant à la nécessité de budgétiser ce montant le cas échéant ?

Lors de la dernière réunion de Police Région Morges le 27 octobre 2011, les communes se sont déterminées sur les prestations de la nouvelle Association. Cette dernière assumera les missions générales de police (anciennement socle de base) y compris le volet police de proximité. Un projet de budget a été présenté et discuté entre les représentants des quatre communes. Projet qui doit à présent être affiné. La date de la création de l'Association est prévue pour le 1^{er} janvier 2012 mais, selon toute vraisemblance, elle ne deviendra opérationnelle qu'au 30 juin 2012. Cela signifie que la police travaillera sous l'actuel régime encore pendant plusieurs mois en 2012.

De ce fait, nous ne disposons pas encore des éléments nécessaires qui permettraient de préciser davantage les coûts pour la Commune. Il est cependant dans l'intérêt de toutes les communes que ces derniers restent dans la mesure du possible dans la limite des 2 points de bascule d'impôts.

Dans ce contexte, nous rappelons que le budget 2012 tient compte d'un montant 1 million à verser au canton via la péréquation financière afin de garantir la neutralité des coûts entre les communes et l'Etat. Ce montant contient une réserve de CHF 160'000 car le canton a tout récemment annoncé un montant de « seulement » CHF 840'000.

Au vu de ce qui précède, il serait, à nos yeux, prématuré d'intégrer à l'heure actuelle des ajustements au budget communal. Il nous semble plus judicieux de réviser le budget pour le deuxième semestre 2012 lorsque la mise en œuvre de la police régionale aura suffisamment progressé.

2.1.4 Population

Une hypothèse forte est l'augmentation des revenus d'impôts. Merci de détailler la plausibilité de l'augmentation de la population de 900 unités.

Hypothèse de travail pour la détermination de la croissance de la population, selon l'Office de la population:

- *Population au 1^{er} juillet 2011 à Morges: 14'820 habitants établis*
- *Selon le SCRIS, progression annuelle de 1,5% de la population vaudoise*
- *Selon le SCRIS, un ménage comprend 2,2 personnes*
- *Selon la police des constructions de Morges, il y aura 43 nouveaux logements en 2011, 200 en 2012 et 60 en 2013*
- *Fin 2011: 15'136 habitants (14'820 x 1,5% + 43 x 2,2)*
- *Fin 2012: 15'800 habitants (15'136 x 1,5% + 200 x 2,2)*
- *Fin 2013: 16'160 habitants (15'800 x 1,5% + 60 x 2,2)*

L'estimation ci-dessus ne représente qu'un ordre de grandeur, néanmoins, nous espérons que le nouvel outil, actuellement en développement dans le cadre du projet « objectif logement » permettra d'affiner et de préciser les prévisions de la croissance démographique de la Commune.

Observation: le calcul devrait ne tenir compte que de l'augmentation prévue des logements, sans cumul avec la progression de la population vaudoise selon les indications du SCRIS.

2.1.5 Conjoncture

Merci de détailler la plausibilité d'une conjoncture « tirée » par l'économie locale sur les divers postes de revenus. Si ce scénario peut tenir pour 2011, il est risqué pour 2012.

Nous nous basons sur les prévisions économiques d'experts, notamment du SECO, du KOF ou encore de grandes banques, qui estiment qu'une récession en Suisse n'est pas à prévoir car les activités axées sur le marché intérieur devraient continuer à soutenir la conjoncture suisse en 2012.

Il existe différentes prévisions avec des écarts substantiels. Nous pouvons néanmoins noter que chacun de ces instituts d'analyse conjoncturelle a révisé trimestre après trimestre ses anticipations à la baisse, que les prévisions sont moins bonnes que celles de l'année dernière et que pour la première fois il y en a un qui parle de récession.

«L'économie suisse pourrait connaître une légère récession l'an prochain, estime le Créa. L'institut conjoncturel vaudois prévoit une contraction du produit intérieur brut (PIB) de la Suisse de l'ordre de 0,4%, après une croissance de 0,7% cette année.»

En effet, les prévisions et estimations valables au moment de l'élaboration du budget 2012 sont susceptibles d'évoluer en tout temps et nous constatons, comme vous, que la tendance actuelle est vers une péjoration des perspectives conjoncturelles pour 2012. Ceci étant, un suivi régulier des prévisions budgétaires des revenus qui subissent les effets d'une faible croissance ou encore d'une crise économique est d'autant plus important. Pour les recettes fiscales, nous sommes aujourd'hui en mesure de faire un suivi grâce aux données disponibles sur la plateforme d'information cantonale, ce qui nous permet d'identifier voire d'anticiper des évolutions adverses des revenus budgétés et, si nécessaire, de proposer des mesures et informer la Commission des finances.

2.1.6 Amendes d'ordre

Quelle est l'évolution des revenus liés aux amendes d'ordres au cours des dernières années (y a-t-il une vue sur 10 ans?).

<i>Compte 60000.4370.00</i>	
<i>Amendes perçues</i>	
<i>2012B</i>	<i>CHF 2'275'000</i>
<i>2011B</i>	<i>CHF 2'500'000</i>
<i>2010</i>	<i>CHF 2'276'873</i>
<i>2009</i>	<i>CHF 2'689'910</i>
<i>2008</i>	<i>CHF 3'016'378</i>
<i>2007</i>	<i>CHF 2'276'307</i>
<i>2006</i>	<i>CHF 2'193'358</i>

2005	CHF 2'262'718
2004	CHF 1'899'926
2003	CHF 1'428'104

2.1.7 Emprunts

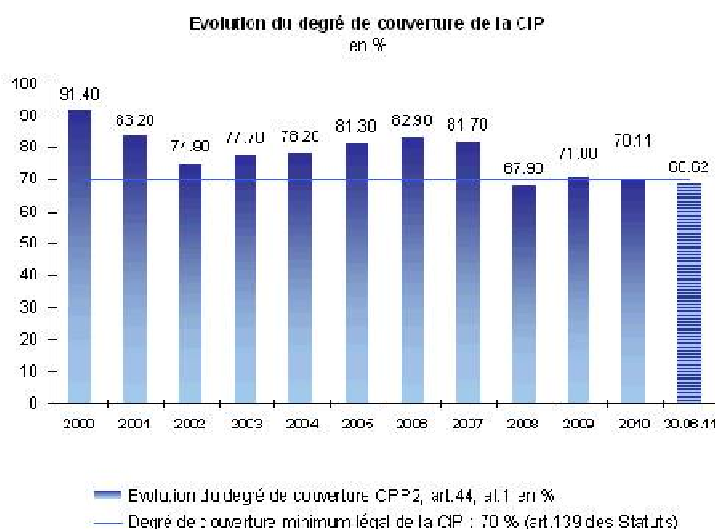
Y a-t-il des emprunts structurés liés à des produits dérivés et autres indices de marchés présentant des risques d'augmentation brusque de taux?

La Commune n'a aucun emprunt structuré (ou « toxique » du style de ceux distribués par la Banque Dexia) dans son portefeuille de dette. Le seul produit dérivé présent au portefeuille est le Swap (échange) de taux. S'agissant, pour la Commune, d'échanges de taux variables contre taux fixes, il n'y a pas de risque de fluctuation de taux.

2.1.8 Caisse de pension

Quelle est la situation de la caisse de pension (taux de couverture au 30 septembre 2011 et performance). Est-ce une caisse à primauté de prestation ou de cotisation? Qu'en est-il de l'augmentation à CHF 3'245'000 du poste de charges 304?

La CIP est une caisse à primauté de prestations. Ci-après un graphique montrant l'évolution du taux de couverture ainsi que le lien du site web de la caisse de pension:



Site:

<http://www.cipvd.ch/SitesWeb/cip.nsf/view/D6D8C9338E2D582741256C7E005714CF!OpenDocument>

Augmentation du compte de charge 304 « caisse de pensions et de prévoyance »: Nous vous invitons à contacter Service du personnel en charge de la caisse de pensions de la commune.

Sous-couverture de la caisse de pension: pouvez nous en donner le montant (en CHF et non en %) au 30 juin?

Le taux de couverture de la caisse est de 70,11 % en 2010 qui a été une année difficile. Ce taux reste supérieur au taux fixé par les statuts de la CIP (article 139). En guise de rappel, les nouvelles dispositions fédérales donnent 40 ans pour arriver à un taux de couverture à 100%. Pour connaître le montant en CHF que nous devrions verser pour arriver à 100 %, il faut que la caisse procède à une évaluation individuelle de chaque assuré, comme pour une liquidation partielle. Il s'agit d'un travail fastidieux qui demande un énorme travail et coût à la Caisse et nous ne connaissons pas ce montant.

S'il est possible d'exprimer une sous-couverture en pour cent, celle-ci existe cependant en montant absolu (CHF).

La Caisse intercommunale de pensions fonctionne comme une fondation collective. La Commune de Morges est l'une des entités assurées. Le taux de couverture, qui vous a été indiqué, concerne l'ensemble de la Caisse intercommunale de pensions et non le taux de couverture pour Morges uniquement. Tous les employeurs membres de la CIP n'ont pas le même degré de couverture car cela dépend de leur entrée dans la CIP, du rapport assuré/retraité, etc. C'est la raison pour laquelle, pour avoir le montant exact que nous devrions provisionner (employeur Morges), le cas échéant, afin d'être à 100 %, il faut procéder comme pour une liquidation partielle.

Avant que l'employeur doive passer à la caisse et garantir une sous-couverture, de par ses statuts la CIP doit prendre des mesures d'assainissement qui touchent au préalable les assurés (art. 140). La CIP doit établir avec un expert un bilan technique tous les 4 ans avec l'établissement d'un compte d'exploitation à temps. Il faut qu'il y ait pendant 3 ans de suite une sous-couverture par rapport au statut pour que soit enclenché le processus d'assainissement. Toutes les mesures doivent être approuvées par l'assemblée des délégués.

Au vu de ce qui précède, il n'y a pas lieu en l'état actuel de créer une provision. Si à moyen ou à long terme la situation devenait telle qu'il faudrait que les employeurs membres de la CIP doivent assainir la caisse pour atteindre le taux statutaire, la Commission des finances serait immédiatement avertie et nous établirions un plan financier en conséquence.

2.2 Postes du budget 2012

19000. 3011. 00 Traitement personnel auxiliaire 5000

Personnel auxiliaire de 2011 reconduit en 2012. A quelle fin ?

Ce montant est récurrent d'année en année et est utilisé pour le consultant nécessaire au Cyberforum pour le développement et l'amélioration du programme passeport vacances. Ce montant est à charge du Service informatique car les recettes liées à ce programme sont également dans le budget informatique (poste 19000.4390.00).

19000. 3091. 00 Cours de formations et divers 20'000

Si le montant est inférieur à celui du budget 2011, il est par contre nettement supérieur à celui des comptes 2010 (CHF 11'213). Pourquoi ?

La règle définie pour les montants de formation est normalement de CHF 5'000 par personne et par année (5 personnes = 25'000). L'année dernière, certains cours n'ont pas pu être suivis, c'est pour cette raison que les comptes 2010 montrent un montant inférieur au budget prévu. Cette année, nous avons diminué le montant à CHF 4'000 par personne à des fins d'économies.

19000. 3111.01 Achats-locations mobilier, machine, matériel 38'000

Le montant est le double par rapport à celui des comptes 2010. S'agit-il de nouveaux équipements? Est-ce en relation avec l'augmentation des coûts de formation ?

Pour information, le montant du budget 2010 était de CHF 55'400 alors que celui du budget 2012 est de CHF 38'000. Pour rappel (voir remarque sur les comptes 2010), le montant prévu initialement pour le raccordement du Chalet Sylvana n'avait pas été utilisé car nous avons trouvé un accord avec la Romande Energie, ce qui avait fortement diminué les coûts prévus initialement.

19000.3111.02 Achats logiciels informatiques 79'950

Des solutions financièrement plus avantageuses qu'Oracle ont-elles été étudiées ?

Nous n'avons aucune marge de manœuvre dans ce cas. Oracle est utilisé pour le système d'information du territoire, pour notre ERP communal Larix (compta, SI, Office de la population, gestion des ports) et pour la gestion des amendes Epsipol. Nous sommes donc tributaires des bases de données supportées par leurs éditeurs (Autodesk et Epsilon). Ces surcoûts proviennent du changement de politique des licences chez Oracle et non de nos fournisseurs directs. Depuis plusieurs années, pour tout nouveau projet, nous étudions l'opportunité de mettre en place des bases de données Open source (par exemple: mysql pour le logiciel de la bibliothèque, PostgreSQL et PostGIS pour notre futur guichet cartographique) malheureusement, pour les cas cités ci-dessous ce n'est pas possible.

19000.3111.03 Projet internet 28'200

S'agit-il d'un montant récurrent? Explications ?

Oui, ce compte inclut l'hébergement et la maintenance de notre nouveau site Internet ainsi que notre futur guichet cartographique. Pour information, le budget 2012 a diminué de CHF 7'300 par rapport au budget 2011.

19000. 3185. 00 Honoraires pour assistance 48'000

De quelle type d'assistance s'agit-il (support pour le fonctionnement, conseil les projets, etc.)?

Il s'agit de consultants externes utilisés dans le cadre de projets ou de migrations. Pour 2012 nous avons prévu du consulting pour le système d'information du territoire (SITECOM), de l'aide à l'établissement du préavis GED, du support pour la mise en place de la nouvelle version Larix 7 et du support pour problèmes techniques divers (serveurs, centraux téléphonique, logiciels).

19000.3313.00 Amortissement investissement 190'700

Pourquoi ces fluctuations importantes d'une année à l'autre ?

Ce montant est dicté par les différents amortissements liés aux préavis déposés. Lorsque de nouveaux préavis sont acceptés par le Conseil communal ce montant augmente, lorsque des préavis arrivent en fin d'amortissement ce montant diminue.

19002 Matériel informatique FAIG 46'600

Le montant du budget 2012, comme celui du budget 2011, est deux fois et demie plus important que celui des comptes 2010 (CHF 10'344). En quoi consiste cette évolution ?

Petite précision, le chiffre mentionné de CHF 46'600 inclut le matériel informatique et la maintenance FAIG. Dans le compte 2010 le total de ces 2 postes était de CHF 18'343.58 et non de CHF 10'344 comme mentionné. L'augmentation principale provient de la mise en place de la nouvelle version Larix 7 pour un montant de CHF 25'000. Ce montant est unique pour 2012.

20001. 4390. 00 Recettes diverses 45'000

En quoi ces recettes diverses consistent-elles, à titre d'exemple ?

Ce sont principalement les frais de maintenance et de support (comptabilité, contrôles) facturés par la commune à l'ARASMA, l'ASIME, le SISCUM et à l'OSP Venoge.

20002. 3011. 00 Traitements 116'900

L'explication mentionne « l'engagement d'un nouveau contrôleur de gestion dès le 01.09.2011 ». Or par rapport aux comptes 2010 (CHF 109'765), où il n'était donc pas encore engagé, cette rubrique n'augmente que d'env. CHF 17'000, ce qui ne pourrait couvrir son salaire. Qu'en est-il ?

Suite à la redéfinition des activités « contrôle de gestion » et à l'engagement d'un contrôleur, la clé de répartition des salaires a été mise à jour. Elle comprend maintenant 100% du temps du contrôleur de gestion et 30% du temps de la cheffe de service.

211 Provision débiteurs douteux 400'000

Comment ce compte fonctionne-t-il? Si la provision est utilisée, comment cela apparaît-il? Les comptes 2010 présentent eux aussi un montant exactement semblable.

Le montant budgété de CHF 400'000.00 est attribué sur un historique et doit tenir compte des pertes sur débiteurs, compte: 211.00.3301.00 « Pertes sur débiteurs divers » ainsi que du calcul de la provision sur la base suivante:

- Impôts antérieurs à 2003, 100 % provisionnés
- Calcul de l'ACI pour les personnes physiques et morales
- Débiteurs courants et transitoires, taux 8%
- Contentieux, calcul tenant compte du nombre de créances par débiteur et l'ancienneté des créances avec un pourcentage progressif en fonction de l'âge des créances.

Le compte 211.00.3301.00 n'est pas affiché dans le fascicule car neutralisé par le prélèvement du compte 211.00.4809.00 « Prélèvement à provision pour débiteurs douteux » du même montant.

21000.4050.00 Successions et donations 1'900'000

Quelle est la part des successions en ligne directe descendante ?

Les montants de l'impôt en ligne directe encaissés en 2010 sont: CHF 56'275 (donations) et CHF 1'026'266 (successions). Les montants communiqués ici représentent des estimations car le canton n'est pas encore en mesure de fournir ces données sur sa plateforme d'information. Par ailleurs, les informations à notre disposition ne nous permettent pas de faire la distinction entre ligne directe ascendante et descendante.

21000.4411.00 Gains immobiliers 1'000'000

Pourquoi cette augmentation ?

Nous nous sommes basés sur l'état des encaissements au 31.8.2011. Ces derniers s'élèvent à environ CHF 1 million et sont en net dépassement du budget 2011.

22000.3223.84/99 Nouveau emprunts et BCV 2011

Quelles sont les conditions de l'emprunt ?

BCV 2011, CHF 8 millions: il s'agit d'un Swap sur 8 ans. Le taux fixe est de 1.92%, le taux variable est le LIBOR 3 mois et la marge est de 0.22%.

Nouveaux emprunts: CHF 4 millions sur 10 ans au taux fixe de 1.96% et CHF 4 millions au taux LIBOR 3 mois estimé à 0.40% (marge comprise).

22300. 4410. 00 Redistribution de la taxe CO₂ 0

Comment cela fonctionne-t-il? S'agit-il d'une rétrocession? Dans l'affirmative, il y aurait également des paiements; où apparaissent-ils?

Le montant de la taxe CO₂ est indiqué sur la facture de gaz que la Commune envoie aux consommateurs. Ce montant est compris dans le compte 830.004351.00 « Vente de gaz ».

Nous reversons la taxe prélevée à nos consommateurs lors du paiement de la facture de la Ville de Lausanne à qui nous achetons du gaz. La redistribution de cette taxe CO₂ à la Commune se fait via le décompte AVS.

23000.3311.00 Amortissement dépenses d'investissement 102'050

Forte baisse par rapport au budget 2011 (env. CHF -183'000) et par rapport aux comptes 2010 (env. env. CHF -218'000). Quelle en est la raison ?

Cette baisse est due au fait que trois préavis (N^{os} 1882 achat terrain Riond-Bosson, 2093 aménagement Grand-Rue et 2095 aménagement rue Centrale) ont été entièrement amortis à la fin 2011.

3 CONCLUSIONS

La sous-commission a obtenu des réponses claires et détaillées à toutes ses demandes. Dans la mesure de ses compétences, elle a pu apprécier et constater le travail fourni pour établir un budget aussi réaliste que possible, tenant compte au mieux des aspects financiers et conjoncturels.

L'Association régionale de police est en cours de création et sera vraisemblablement opérationnelle au 30 juin 2012. Les éléments actuellement disponibles ne permettent pas d'établir des coûts plus précis, notamment quant à la participation morgienne. Un ajustement du budget pourrait le cas échéant intervenir pour de deuxième semestre 2012.

Comme bien d'autres, la Caisse intercommunale de pensions est sujette à fluctuations. La sous-commission a pu constater que ses dispositions statutaires présentent les mécanismes requis pour y faire face. Comme la Municipalité, la Commission des finances suit l'évolution de la situation, en particulier du degré de couverture de la caisse. Par ailleurs, le rapport de gestion annuel et les statuts sont librement accessibles leur site web.

La Sous-commission FAIG n'émet ni vœu, ni amendement, et recommande d'adopter le budget présenté par le dicastère.

Pour la sous-commission : Christian Hugonnet, président, et Eric Bauer, rapporteur

Sécurité publique et protection de la population (SP3)

Direction : M. Daniel Buache, municipal

Sous-commission : MM. Laurent Beauverd, président & Jean-Marc Pasche, membre

La sous-commission, composée de MM. Laurent Beauverd (président) et Jean-Marc Pasche (membre), constate que le budget 2012 présente des charges se montant à CHF 9'714'640.- et des revenus qui se chiffrent à CHF 5'527'200.-. Les charges sont en augmentation de CHF 37'170.- par rapport au budget 2011 et les revenus sont en diminution de CHF 179'700.-

La sous-commission n'a pas considéré opportun de rencontrer la direction du service mais a posé les questions suivantes. Les réponses reçues sont en italique.

1) page 29, compte 60000.3101.00, Imprimés et fournitures de bureau

Augmentation B011 à B012 = + 19 %

Augmentation C010 à B012 = + 44 %

Explications

Avec l'arrivée des nouvelles missions dévolues aux polices communales, un certain nombre de documents seront à créer et à éditer. De plus, dès le 1^{er} mars, 4 policiers seront intégrés et généreront des besoins supplémentaires.

2) page 29, Compte 60000.3111.00, Achats, location mobilier, machines et matériel radio

Sommes importantes aux B011 et B012 par rapport au C010. S'agit-il de renouvellement de matériel ou de locations ?

Au budget 2011 avait été prévu un appareillage qui ne sera vraisemblablement pas acheté (CHF 28'000.-). Sur 2012, l'achat de bureaux pour la brigade PROXIMITE est prévu ainsi que l'achat de nouvelles radios et microtels.

3) page 29, compte 60000. 3116.00, Uniformes et matériel corps de police

Malgré les explications (page 79), la somme paraît énorme ; explications nécessaires

L'explication reste valable. L'équipement d'un aspirant de police revient à CHF 16'000.-. Le renouvellement de 9 gilets de protection lourds est devisé à CHF 30'600.-.

4) page 29, compte 60000.3151.02, Achat, location, entretien matériel radar

Forte augmentation, y a-t-il un radar supplémentaire en fonction, si oui depuis quand ? Sinon pourquoi une telle augmentation ?

La différence est due à l'achat d'une caméra complémentaire pour le radar mobile afin d'obtenir simultanément une vue de face et de l'arrière (motos notamment).

5) page 29, compte 60000.3155.02, Frais de véhicules / carburants

Depuis 2011, aucun frais enregistré. Dans quel compte le carburant des véhicules du dicastère est-il comptabilisé ?

Les carburants ont fait l'objet d'un transfert dans la numérotation des comptes. Dès le budget 2011, ils se trouvent sous 60000.3124.00.

6) page 29, compte 60000.3124.00, Carburant

Contrairement à la question 5, ici le carburant est prévu au B011 et B012 (0.00 CHF dans les comptes 010) : explications ?

Idem réponse ci-dessus. Le changement a aussi été opéré pour les comptes 610. Dès le budget 2011, les carburants sont sous 61000.3124.00.

7) page 30, compte 60000.3137.00, Location des appareils « All Park »

Poste en constante baisse ; il semble que ce type d'appareil rencontre très peu de succès. Où se trouve la contrepartie (locations encaissées), ou sont-ils mis gracieusement à disposition des usagers ? Explications.

Le financement de ce système est progressivement repris par le fabricant. Les nouveaux appareils sont financés différemment. La borne de rechargement n'a plus de contrat d'entretien. La contrepartie (recettes) se trouve dans le compte 61000.4272.00. Le système All Park rapporte environ CHF 70'000.-par an.

8) page 30, compte 60000.3161.03, Location places de parc (parking sous pont autoroute et Poste PTT)

Pour quelle utilisation loue-t-on ces places ? A qui appartiennent-elles ? Sont-elles mises à disposition et de qui ?

Les places de parc sous le pont de l'autoroute appartiennent à l'Office fédéral des routes et sont gérées par les services des routes vaudois. Il y a des places publiques pour deux roues. Les places voitures sont toutes au bénéfice d'un bail à loyer entre la commune et des tiers. Les bénéficiaires sont des habitants du centre-ville, des commerçants et artisans morgiens. Les places de parc publiques de la Poste (rue des Jardins) sont disposées sur le fonds privé de La Poste, mais sont gérées par la police suite à une convention avec la commune de Morges.

9) page 30, compte 60000.3161.05, Location places de parc diverses

Où sont ces places ? Et idem question 8

Ces places sont situées au Square Central, au parking des Charpentiers et sur une parcelle de la Paroisse. Elles sont louées à des tiers (ARASMA, personnel enseignant, etc.) pour des besoins professionnels. A terme, ces locations devraient disparaître

10) page 30, compte 60000.4272.01, Stationnement – cash

Mode de faire abandonné ? (déjà en 2011) ?

Ce mode de paiement est en train d'être complètement abandonné. Les recettes sont en baisse (estimation CHF 1'000.-) et sont intégrées au compte 61000.4272.00. Le système de lecture des cartes n'est plus supporté techniquement.

11) page 31, compte 60000.4361.01, Participation du SISCUM aux charges salariales

Suppression de CHF 62'000.- de recette. Pourquoi ? Est-ce en relation avec le compte 65000.3521.00 ? Si oui comment ?

Dès 2012, le 50% d'un ETP est à la charge du SIS Morget et l'autre 50% est à charge de la Signalisation (comptes 610). Les CHF 62'000.- ne seront pas refacturés dès 2012, car le montant sera directement inscrit dans les bons comptes

12) page 31, compte 60000.3091.00, Formation professionnelle du personnel

Pourquoi CHF 9'000.00 supplémentaires par rapport au B011 ?

Il s'agit d'un montant à charge de l'Office pour un cours sur la gestion du changement et pour la formation continue du personnel par des cours au programme du CEP

13) page 32, compte 60000.3903.00, Contribution service des eaux

Somme égale aux budgets et aux comptes. S'agit-il d'une indemnisation forfaitaire ? Sommes-nous liés par contrat avec l'Etat cantonal ?

Il s'agit d'une prestation annuelle fournie par IEEP au profit du SISCUM (entretien des bornes d'incendie).

Conclusion

La sous-commission n'a, en l'état, pas de question ou d'amendement. Elle prend note de l'intégration, suite au vote du Conseil communal, de nouvelles forces et des implications financières que celles-ci entraînent.

La sous-commission relève aussi que, bien que basés sur une expérience comptable (comptes 2010, comptes 2009...), les revenus engendrés par la perception d'amendes figurent au budget comme revenus. Ils ne devraient apparaître qu'aux comptes comme revenus extraordinaires.

Nous remercions M. Daniel Buache, Municipal en charge du Dicastère SP3, et M. Philippe Desarzens, Chef de service, pour leurs réponses et prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Laurent Beauverd, président

Patrimoine (PAT)

Direction : M. Denis Pittet, municipal.

Sous-commission : M. Michel Reynolds, président & Bastien Monney, membre

La sous-commission était composée de MM. Michel Reynolds (président) et Bastien Monney (membre).

La sous-commission a procédé à l'examen du budget du dicastère et constate que le budget 2012 présente des charges se montant à CHF 16'797'999.- et des revenus qui se chiffrent à CHF 11'820'939.-. Ce dicastère prévoit une augmentation de ses charges de CHF 566'789 ainsi que de ses revenus de CHF 21'029 par rapport au budget de 2011.

Les réponses aux diverses questions et interrogations ont été apportées par M. Pittet.

Les commentaires en italique correspondent aux réponses données par les différents services.

Questions soumises au dicastère

Page 33–17000.3145.00 Mobilier et matériel d'agrément- CHF 26'100 :

Augmentation de CHF 19'600 par rapport B11 et CHF 18'025.50 C10. S'agit-il d'un renouvellement progressif du matériel ou est-ce le renouvellement total ?

Il s'agit bien d'un renouvellement progressif du matériel et/ou d'une mise en conformité

Page 33 – 17000.3154.00 Entretien machines et matériel- CHF 61'500 :

Forte augmentation par rapport à B11 et C10. A quoi sont dus ces travaux ?

Idem que ci-dessus

Page 33 – 17000.4390.90 TVA sur recettes piscine - CHF 36'000

Page 34 – 17100.4390.90 TVA sur recettes patinoire – CHF 14'000 :

B11 et C10 montant de CHF 0. Est-ce que le changement de méthode de décompte TVA nous rapporte les montants indiqués ?

La méthode de décompte TVA a passé de la méthode effective au taux forfaitaire plus favorable.

Page 34 – 17100.3091.00 Formation continue - CHF 8'000 :

Augmentation de CHF 6'000 par rapport au B11 et de CHF 7'550 au C10. De quoi s'agit-il ?

Formation continue pour le personnel liée aux connaissances techniques des installations à risques de la Patinoire (prévention des risques selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) notamment pour l'ammoniac).

Page 35 – 33000.3105.03 Promotion des vins pour dégustation - CHF 18'000 :

Anciennement inclus dans les variations de stock, mais ce compte au B11 était de CHF 0. Quelle en est la raison ?

Lorsque l'on crée un nouveau compte dans le but d'une meilleure transparence, il est normal qu'au B11, ce compte soit à zéro. En complément du commentaire de la page 81 du budget 2012, nous précisons que la variation du stock comprenait auparavant, notamment le vin écoulé de la

promotion du vin pour dégustation. Sans augmenter les charges, nous disposerons d'un compte supplémentaire pour une meilleure gestion de la promotion dégustation de nos vins.

Page 36 - 33000.3199.91 TVA à payer sur recettes – CHF 31'000

Page 36 – 33000.4390.90 TVA sur recettes vignoble – CHF 57'200 :

Les revenu sur TVA sont supérieurs aux charges quelle en est la raison ?

Comme l'indique le commentaire de la page 82, depuis le 1.1.2011, notre méthode de décompte TVA a passé de la méthode effective au taux forfaitaire.

La méthode forfaitaire montre un solde favorable car le taux est de 4.4%. En revanche, nous ne pouvons récupérer la TVA sur les investissements ni sur les charges de fonctionnement. D'après une simulation effectuée sur la base des comptes 2009, le résultat final pour le vignoble devrait être neutre.

Page 36 - 35000.3141.00 Entretien de bâtiment (montant global) - CHF 510'000 :

Augmentation de CHF 30'000 par rapport au B11. Quelle en est la raison ?

Indexation de l'enveloppe sur les coûts de construction

Page 39 - 35021.4904.00 Imputation interne loyers - CHF 0.- :

Pour quelle raison ce montant est-il de CHF 0 ?

Le Service social a déménagé en 2011 dans le Beausobre I – bâtiment administratif

Page 40 - 35026.3154.00 Entretien matériel exploitation– CHF 12'900 :

Augmentation régulière de ce poste, quelle en est la raison ?

Renouvellement des installations vieillissantes

Page 41 35036.4271.00 Local USL – CHF 1'200 :

L'USL n'existe plus, qui payera cette participation ?

Effectivement, jusqu'à ce jour, le loyer annuel de CHF 1'200.- pour ce local était honoré par l'USL. Sachant sa dissolution, ce local est en train de se vider et trouvera certainement un nouveau locataire pour 2012.

Page 41 - 35032.3186.00 Assurance incendie bâtiment– CHF 0.- :

Ce bâtiment est-il toujours assuré ?

Oubli de CHF 100.00 dans le budget, le bâtiment est bien évidemment toujours assuré; c'est même une obligation.

Page 41 - 35042.4271.00 Location du restaurant –CHF 18'000 :

Quelle est la base de calcul pour ce montant ?

Le calcul de location du restaurant dépend de son chiffre d'affaire

Page 44 - 35300.3011.00 Traitement –CHF 684'900 :

Forte diminution par rapport à B11 et C10 quelle en est la raison ? Est-ce en relation avec le compte 50200.3011.00 ?

Oui

Page 47 – 59064.3154.00 Entretien matériel exploitation - CHF 13'300 :

A quoi se rapporte cette dépense ?

Maintenance des engins de gymnastique et des installations (conformité et sécurité).

Page 49 - 59085.3312.00 Amortissement dépenses d'investissement - CHF 4'100 :
Forte diminution des charges quelle en est la raison ?

Fin de l'amortissement.

Page 49 - 59091.3123.00 Electricité– CHF 9'200 :
A quoi correspond cette hausse de plus de 200% ?

Augmentation de la consommation due au relogement de l'administration pendant les travaux de rénovation de l'Hôtel-de-Ville

Amendement technique:

Compte No 41 35032.3186.00 p.41 : Assurance incendie bâtiment – CHF 120

Conclusion

Nous remercions MM. Pittet, municipal en charge du Dicastère PAT et Marc-André Gremion, chef de service, et prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Michel Reynolds, président

INFRASTRUCTURES ET ENERGIES ET ESPACES PUBLICS (IEEP)

Direction : M. Vincent Jacques, municipal
Sous-commission : MM Richard Bouvier, Président et Daniel Jandric (n'a jamais participé)

La sous-commission, composée de Richard Bouvier et Daniel Jandric (absent), s'est penchée sur le budget 2012 du Dicastère IEEP. Nous remercions ici MM. Vincent Jaques, municipal en charge du dicastère, Alain Jaccard, chef de service ainsi que la direction du Service des finances des réponses apportées à nos questions.

Le total des charges s'élève à CHF 26'508'445.00 et celui des revenus à CHF 20'792'760.00, soit un excédent de charges de CHF 5'715'685.00.

En comparant le budget 2012 avec celui de 2011, nous constatons que les charges sont en augmentation de CHF 232'555.00 et les revenus de CHF 402'460.00.

En plus des traditionnelles questions liées aux augmentations, dont vous trouverez les réponses en annexe, nous avons concentré notre attention sur les 2 points suivants :

Intégration de EP (Espaces Publics)

Nous avons vérifié les reports de comptes du budget 2011 sur IE. Nous attestons que les reports sont corrects (Le budget 2011 corrigé de IEEP correspond à IE + comptes 44 et 172 de JSSP).

Répartition des charges du personnel dans les comptes

Nous avons essayé de comprendre, sans grand succès, comment les charges de personnel sont réparties dans les comptes. Ce manque de succès n'est pas un problème au niveau du budget puisqu'il s'agit d'estimations dont la responsabilité incombe au service. Nous serons par contre beaucoup plus insistants lors du contrôle des comptes puisqu'il devra s'agir de la réalité.

CONCLUSION

La sous-commission a procédé par sondage et n'a trouvé ni erreurs ni anomalies. Elle prie les membres de la commission des finances ainsi que le conseil communal de prendre acte du présent rapport.

au nom de la sous-commission
Le membre présent
Richard Bouvier

ANNEXE : QUESTIONS ET REPONSES

40100.301 Personnel administratif et exploitation
40100.303 Assurances sociales
40100.304 Caisses de pensions et de prévoyance
40100.305 Assurances accidents et maladie

Ce personnel n'est pas nouveau, pouvez-vous nous préciser le calcul de ce poste et nous donner le/les comptes auxquels ils étaient affectés (C10, B11).

Réponse :

La différence provient de 3 postes administratifs qui ont été transférés au 1^{er} juillet 2011 avec l'ensemble du personnel des Espaces publics. Ceux-ci étaient avant cette réorganisation répartis dans les comptes 17200, 44000 et 44100. Volontairement ces postes n'ont pas fait l'objet d'une répartition dans les différents domaines en raison de la modification partielle des descriptions de fonction de ces collaborateurs.

40100.309 Autres charges autorité et personnel

Pouvez-vous nous préciser qu'elles sont les dépenses affectées à ce compte ?

Réponse :

La formation professionnelle du personnel (CHF 1'000.00) et les charges diverses des autorités et du personnel (CHF 800.00).

40100.317 Réception et manifestations

Pouvez-vous préciser la raison de cette augmentation ?

Réponse :

Diverses manifestations sont organisées en cours d'année dont un séminaire des cadres IEEP. L'effectif de ces derniers a augmenté avec la nouvelle organisation. Ce séminaire de travail permet de tirer le bilan de l'année écoulée mais surtout de préparer les activités de la nouvelle période afin d'améliorer et d'optimiser les prestations fournies à la population.

40100.390 Imputations internes

40100.490 Imputations internes

Pouvez-vous nous préciser la nature de ces imputations ?

Réponse :

Le 40100.390 représente le loyer de RB14 versé à la direction du Patrimoine tandis que le 40100.490 représente les coûts généraux portés aux charges du 40100 et qui doivent être réparties au sein des autres domaines IEEP en fonction de leurs besoins.

43000.311 Achats de mobilier, matériel, machines

Pouvez-vous préciser la raison de cette augmentation ?

Réponse :

Le montant correspond à l'équipement du nouveau collaborateur aux services techniques prévu déjà en 2011 mais reporté en 2012.

43000.331 Amortissement patrimoine administratif

Pouvez-vous préciser la raison de cette augmentation ?

Réponse :

L'amortissement du compte d'investissement N° 2130 (voir état des crédits votés dans le livre des comptes) ch. du Sorby et ch. Claude-Anet est échu en 2011 (- CHF10'050.00). Deux nouveaux investissements ont été votés par le Conseil communal en 2011, avec amortissement dès 2012. Il s'agit du compte N° 2496 réseau routier (+ CHF 26'200.00) et N° 2498 aménagements cyclables (+ CHF 42'000.00)

43100.309 Autres charges autorité et personnel

Pouvez-vous nous préciser qu'elles sont les dépenses affectées à ce compte ?

Réponse :

Un nouveau collaborateur a été engagé en septembre 2011 et le montant est prévu pour la formation et examen de certification OIBT pour contrôle d'installations électriques.

43100.311 Achats de mobilier, matériel, machines

Pouvez-vous préciser la raison de cette augmentation ?

Réponse :

Pour améliorer la sécurité des rues dans la ville, adaptation progressive de l'éclairage public pour les ruelles sombres, investissement supplémentaire de CHF 9'000.00 pour une première ruelle en 2012.

43500.311 Achats de mobilier, matériel, machines

Pouvez-vous nous préciser la nature de cette dépense ?

Réponse :

Il s'agit de mettre à jour l'outillage de l'atelier d'entretien des véhicules et engins communaux afin de le rendre compatible à la formation d'un apprenti réparateur de machine à moteur

43500.490 Imputations internes

Pourquoi le garage, qui travaille uniquement pour les autres services, n'impute pas ses prestations aux autres services ?

Réponse :

Un logiciel de gestion du parc véhicules et suivi des coûts ainsi que des interventions sera mis en place en 2012. Il sera alors possible de connaître exactement la ventilation par service des coûts imputés au garage.

43700.390 Imputations internes

43700.490 Imputations internes

Pouvez-vous nous préciser la nature de ces imputations ?

Réponse :

Il s'agit des loyers occupés par la Voirie ainsi que des divers centres de charges imputés aux déchets qui bénéficient des infrastructures de la Voirie

44000.309 Formation continue

Pouvez-vous préciser la raison de cette augmentation ?

Réponse :

Les collaborateurs utilisant un élévateur à fourches doivent obligatoirement suivre une formation de cariste dont le coût est de CHF 4'000.00, montant correspondant à la différence entre B11 et B12 pour la formation du personnel des Espaces verts.

45100.311 Achat de mobilier, matériel, machines

Pouvez-vous nous préciser qu'elles sont les dépenses affectées à ce compte ?

Réponse :

Sacs poubelles, poubelles, poubelles plastique, sacs à crottes de chien, remplacement de poubelles.

Pourquoi une telle augmentation ?

Complément de réponse :

Remplacement des poubelles sur les quais par des poubelles plus résistantes au vandalisme. Les poubelles actuelles sont dans un mauvais état. Le montant du budget qui est établi pour tous les comptes sur une

« base 0 » doit être complété en conséquence.

45400.490 Imputations internes

Pouvez-vous nous préciser la nature de ces imputations et la raison de l'augmentation ?

Réponse :

Il s'agit de la participation des Espaces Publics au financement de l'élimination des déchets organiques. Les quantités ces dernières années vont en augmentant.

45700.352 Traitements des déchets

Pouvez-vous nous donner la raison de l'augmentation ?

Réponse :

Le coût de traitement des huiles est en constante augmentation.

46000.380 Attribution au fonds de réserve et de renouvellement

Pouvez-vous nous expliquer comment est calculé ce montant ?

Réponse :

Le centre de charges 46, égouts et épuration des eaux est alimenté par des taxes affectées. La différence entre recettes et dépenses doit être versée à un fonds destiné à financer les investissements futurs, ou prélevée de ce fonds si les charges sont supérieures aux recettes. Pour 2012, le budget prévoit une différence positive entre recettes et dépenses de CHF 1'392'670.00, pour 2011, cette différence était estimée à CHF 1'455'270.00.

46100.352 Rembts, parts à des charges d'autres

Pouvez-vous nous expliquer comment est calculé ce montant et la raison de l'augmentation ?

Réponse :

Ce compte regroupe les participations de la commune de Morges aux dépenses de l'ERM, à savoir les charges financières et d'administration, les frais d'exploitation de la station d'épuration, les frais d'entretien du réseau intercommunal (+ CHF 39'000.00) ainsi que les charges financières sur les crédits d'investissement (+ CHF 59'700.00).

47900.315 Entretien d'objets mobilier et d'installations techniques

Dans vos explications, vous nous parlez d'un remplacement d'un canot-moteur ... financé par un prélèvement sur un compte de réserve. Si c'est le cas pourquoi ce compte augmente ?

Réponse :

Même si le montant est prélevé sur un compte de réserve, celui-ci doit être imputé dans les charges d'un compte de fonctionnement (principe comptable).

47000.319 Impôts, taxes, cotisations, frais divers

47000.439 Autres recettes

Dans vos explications, vous expliquez que l'augmentation est due à un changement de méthode de perception de la TVA.

Pouvez-vous préciser l'impact de ce changement sur les comptes (est-ce que la commune sera gagnante) ?

Réponse :

But des taux de la dette fiscale nette et des taux forfaitaires

Les taux de la dette fiscale nette et les taux forfaitaires sont des taux d'imposition spécifiques à certaines branches qui simplifient considérablement le décompte avec l'AFC puisque l'impôt préalable ne doit pas être déterminé. Lors de l'application d'une de ces méthodes, l'impôt dû est calculé en multipliant le chiffre d'affaires brut, c'est-à-dire le chiffre d'affaires TVA comprise, par le taux de la dette fiscale nette ou le taux forfaitaire accordé par l'AFC.

Cependant, dans les factures adressées aux clients, l'assujetti doit indiquer l'impôt au taux légal.

Qui peut décompter au moyen des taux de la dette fiscale nette ?

Les assujettis qui remplissent les deux conditions suivantes peuvent en principe établir leurs décomptes au moyen des taux de la dette fiscale nette:

- le chiffre d'affaires annuel provenant de prestations imposables (TVA comprise) n'excède pas 5,02 millions de francs,
- l'impôt dû n'excède pas 109 000 francs par année. L'impôt est déterminé en multipliant le chiffre d'affaires imposable total par le taux de la dette fiscale nette applicable à la branche concernée.

Le ch. 1.3 de l'Info TVA 12 Taux de la dette fiscale nette précise quels sont les assujettis qui ne peuvent pas appliquer cette méthode de décompte alors même qu'ils remplissent les conditions susmentionnées.

Quiconque désire établir ses décomptes au moyen des taux de la dette fiscale nette doit s'annoncer par écrit à l'AFC. Le ch. 2 de l'Info TVA 12 Taux de la dette fiscale nette contient les informations relatives aux délais à respecter pour ce faire. L'AFC accorde tout au plus deux taux de la dette fiscale nette. Le décompte avec l'AFC s'effectue semestriellement.

Qui peut décompter au moyen des taux forfaitaires ?

Les collectivités publiques et les domaines apparentés (écoles et hôpitaux privés, entreprises de transports publics, etc.) ainsi que les associations et les fondations peuvent établir leurs décomptes au moyen des taux forfaitaires, indépendamment du montant de leur chiffre d'affaires. En revanche, le décompte au moyen des taux de la dette fiscale nette n'est pas admis.

Le ch. 1.3 de l'Info TVA 13 Taux forfaitaires mentionne de manière détaillée quels assujettis peuvent appliquer cette méthode et lesquels ne le peuvent pas.

Quiconque désire établir ses décomptes au moyen des taux forfaitaires doit s'annoncer par écrit à l'AFC. Le ch. 2 de l'Info TVA 13 Taux forfaitaires contient les informations relatives aux délais à respecter pour ce faire. Le nombre de taux forfaitaires applicables est illimité. Le décompte avec l'AFC s'effectue trimestriellement.

Exemple

Un architecte, auquel l'AFC a accordé l'autorisation de décompter au moyen du taux de la dette fiscale nette de 6,1 %, encaisse durant un semestre 400 000 francs, TVA comprise. Il déclare dans son décompte le chiffre d'affaires de 400 000 francs et le multiplie par le taux de la dette fiscale nette de 6,1 %. Il obtient ainsi un montant d'impôt dû de 24 400 francs.

Aucun autre calcul n'est requis; il n'y a pas lieu de déterminer l'impôt préalable. Dans les factures, l'architecte ne doit pas mentionner le taux de la dette fiscale nette, mais le taux d'impôt légal de 8 %.

Quelle est la conséquence sur les comptes, est-ce que la commune paiera plus ou moins de TVA ?

Réponse de FAIG :

Tous les chapitres TVA qui ont passé à la méthode des taux forfaitaires sont bénéficiaires par rapport à la méthode effective (voir détail ci-dessous) sauf pour le vignoble pour un montant de CHF 893.00 et la cantine scolaire pour un montant de CHF 3'391.00.

Chapitres bénéficiaires :

Cimetière CHF + 3'834.00

Spectacle CHF + 3'470.00

Sport CHF + 13'100.00

Ports CHF + 19'762.00

L'analyse pour la comparaison entre les deux méthodes se base sur les comptes de l'exercice 2009. Les taux forfaitaires appliqués pour 2009 ont été validés par notre fiduciaire car plusieurs taux sont utilisés en fonction de l'activité du chapitre soumis à la TVA. Par exemple pour le chapitre Spectacle, pour 2011 un taux de 5,2% est appliqué sur le produit des vestiaires et 3,7% sur la vente de programme.

Les taux forfaitaires sont donc globalement favorables pour la Ville de Morges mais notons que cela pourrait ne plus être le cas, si d'importants investissements sont effectués dans le futur. Pour information, nous devons appliquer cette méthode de décompte durant au moins 3 ans.

81100.309 Autres charges autorité et personnel

Pouvez-vous nous préciser quelles sont les dépenses affectées à ce compte et expliquer l'augmentation ?

Réponse

Ces dépenses sont dévolues à la formation professionnelle du personnel et ce dernier (3 collaborateurs) doit obligatoirement effectuer à intervalles réguliers un cours de répétition pour la soudure PE.

81100.318 Honoraires et prestations de services

Pouvez-vous nous donner la raison de l'augmentation ?

Réponse

Les éléments du réseau doivent faire l'objet de contrôles périodiques et ne peuvent pas tous être assurés par le personnel interne, celui-ci étant insuffisant. Une partie doit être sous-traitée.

82000.380 Attribution au fonds d'encouragement

Quel est le but de ce fonds ?

Pouvez-vous nous expliquer comment est défini ce montant ?

Réponse

Le fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et les économies d'énergie fait l'objet d'un règlement approuvé par le Conseil communal. Le montant est défini dans le règlement.

Pouvez-vous nous fournir ce règlement ?

Réponse

Le document est disponible avec toutes ses annexes sur le site www.morges.ch/ en suivant : vivre à Morges/développement durable.

83000.380 Attribution au fonds d'encouragement

Quel est le but de ce fonds ?

Pouvez-vous nous expliquer comment est défini ce montant ?

Réponse

Il s'agit d'un fonds de rénovation pour permettre de disposer de moyens pour des travaux d'entretien ou de réparation du réseau. Il est alimenté en fonction du résultat prévisible d'excédent de recettes (recettes affectées).

Ce que nous désirions savoir c'est pourquoi CHF 75'000.- ?

Réponse

L'objectif budgétaire pour le compte général gaz naturel est de dégager pour 2012 un excédent de charges comparable ou légèrement supérieur à celui de 2011. Sur cette base et en fonction des charges (y compris achat de matière) et des ventes que nous avons prévu d'atteindre en 2012, nous constatons que nous pourrions disposer d'un montant d'environ CHF 75'000.00 pour des financements futurs ou pour faire face à une fluctuation du prix du gaz sur le marché. Ce montant est attribué au fonds de réserve.

Jeunesse, sécurité sociale et logement (JSSL)

Direction : Mme Sylvie Podio, municipale

Sous-commission : MM. Laurent Beauverd, membre et Jean-Marc Pasche, Président

La sous-commission formée de MM. Jean-Marc Pasche (Président) et Laurent Beauverd (Membre) avait pour mission l'étude du budget 2012 du dicastère JSSL.

Nous avons rencontré les responsables lors d'une séance en date du 3 novembre 2011. Étaient présents : Mme Sylvie Podio, Municipale, ainsi que M. Stephan Hurzeler, Chef de service. Merci aux personnes précitées pour leurs très intéressantes explications et pour la clarté des réponses aux interrogations des commissaires.

1. Généralités

Les charges budgétisées de ce dicastère atteignent CHF 29'653'240.00 contre des revenus estimés à CHF 6'885'990.00. Il s'agit donc du dicastère « le plus lourd » du point de vue financier et cela s'explique par les efforts très importants consentis par notre Commune en faveur des différents besoins sociaux de notre population.

Il faut noter que, pour ce premier budget de la législature, diverses modifications dans la structure des 7 dicastères rendent parfois les comparaisons peu aisées. Ainsi, le dicastère a notamment perdu le domaine des *espaces publics* qui est passé à IEEP, mais a récupéré *l'administration des écoles*. Le tableau du personnel (page 95) doit ainsi être interprété : la diminution de près de 11 EPT provient en partie de transferts de personnels entre dicastères. Sur le plan purement social et des écoles, il y a augmentation des effectifs, notamment en raison de la mise en service du nouveau centre CVE de la Gracieuse.

Il est à remarquer que certains regroupements ont été opérés (salaires) et rendent la lecture du budget (également celle des comptes par la suite) nettement plus lisible. Toutefois, il convient de remarquer que toutes ces modifications sont intervenues en milieu d'année 2011 et, de ce fait, il est constaté que les montants de certains comptes au B 2011 présenteront parfois de grandes différences avec les comptes qui seront bouclés au 31 décembre prochain. De ce fait, les comparaisons entre les B 2011 et 2012 (ainsi que B2012 avec C 2010) sont pour le moins difficiles, voire dans certains cas impossibles.

Par rapport aux comptes 2010, le poste principal de dépenses présentant une différence notable est le « *Service social* » (compte 710) en très forte progression. Il atteint la somme de CHF 3'505'600.00, soit une augmentation nette d'environ CHF 1'587'000. Le budget précédent avait anticipé cette augmentation en prévoyant une dépense nette de CHF 3'614'050.00. Relevons également, à l'intérieur du service social, l'« *aide complémentaire communale AVS* » qui se monte désormais à CHF 328'000.00, soit en augmentation d'environ 400 % par rapport aux comptes 2010 et de 180% face au budget précédent. Toutefois, en raison de ce qui est dit plus haut, de fait, il est prévu une légère diminution (B 2012 par rapport au B 2011), ceci est également valable pour d'autres comptes du dicastère.

A noter également que plusieurs comptes (Centre de Vie Infantile) enregistrent des « aides ponctuelles » en raison principalement du démarrage des nouvelles unités. Par la suite, le dicastère ne pourra plus compter sur cet appoint bienvenu. Espérons que les diverses subventions seront maintenues dans le futur, ou mieux, augmentées : on peut toujours rêver...

2. Questions posées à la Municipalité

Les questions posées à la Municipalité sont au nombre de 18. Vous trouvez, en annexe du présent rapport, les principales interrogations de notre sous-commission, de même que les réponses de la Municipalité (*en italique*)

3. Secteur ADMINISTRATION DES ECOLES

Le personnel enseignant étant maintenant entièrement pris en charge par l'état cantonal, notre commune participe pour environ 6.5 millions à l'ASIME. Il s'agit essentiellement de couvrir les traitements, frais des locaux, charges administratives et transports des écoliers, ces charges résultent des accords intercommunaux.

Notre commune gère seule le **restaurant scolaire** (AREMS) dont les charges et revenus sont relativement constants ; il n'y a que peu de variations entre budgets et comptes 2010.

Pour **l'enseignement primaire**, les coûts sont intégralement pris en charge par l'ASIME alors que, pour le **secondaire** (OCOSP) Centre OSP Venoge-Morges, les coûts sont refacturés à l'OSP Venoge. Seule une participation communale de CHF 23'450.00, versée à l'OCOP, reste à charge de notre commune.

Les coûts du **dentiste scolaire** (CHF 432'000.00) sont également pris en charge par l'ASIME, à l'exception de l'amortissement des dépenses d'investissement (CHF 26'600.00) qui sont à charge de notre commune. Toutefois, ce dernier point ne semblant pas cohérent, il fait l'objet d'un amendement technique. Les coûts, en augmentation régulière, sont directement proportionnels au nombre de patients traités.

Le **service médical** est également entièrement pris en charge par l'ASIME. Les montants annuels sont stables.

La **colonie de vacances des Grandes Roches**, ainsi que **l'école de montagne** voient leurs coûts (CHF 483'200.00) refacturées à l'ASIME, de même que ceux des sports de plein air, ces derniers sont en nette diminution (- CHF 80'000.00). L'organisation de ces deux entités n'est plus du ressort de Morges, mais est une compétence de l'ASIME. Il faut remarquer que, par cette nouvelle structure, notre Commune perd, en grande partie, la maîtrise de l'organisation des camps de vacances.

4. Secteur du SERVICE SOCIAL

Comparant B2011 à B 2012, il apparaît une diminution nette espérée de CHF 103'405.00. Déjà en 2011, il était inscrit au budget une somme de CHF 3'614'050.00 ; elle montrait une hausse importante. Le budget 2012, au montant de CHF 3'505'600.00, prévoit ainsi une légère baisse. La réalité de ce poste reste difficile à cerner avec précision car d'importantes modifications structurelles sont intervenues en milieu d'année 2011. Les sommes inscrites au budget 2011 (et 2012) devraient se révéler surestimées. Rappelons que les C2010 ont enregistré une dépense nette de CHF 1'918'281.95. Les charges qui grèvent particulièrement ce secteur sont : l'Aide complémentaire communale AVS, la part à l'AJEMA, le subside à Couvaloup 12, la participation à la Fondation de la Côte et le CVE. Pour ce dernier, l'augmentation provient surtout de l'augmentation des places d'accueil (nouvelle Gracieuse). Signalons l'apparition nouvelle d'un « Plan canicule » pour un montant de CHF 7'000.00 (compte 71201.3654.04, page 66).

Pour le CVE, il faut relever que le déficit résiduel est couvert par les subventions AJEMA (préscolaire et parascolaire) ainsi que par des subventions ponctuelles, versées au titre d'aide au démarrage des unités du CVE.

5. Secteur PREVOYANCE ET AIDE SOC. – FIN. AVS ET AI

C'est le poste du budget le plus difficilement maîtrisable. Les extrapolations basées sur les années antérieures se révèlent parfois fort différentes de la réalité. Plusieurs facteurs, sur lesquels nous n'avons aucune prise, faussent très souvent des prévisions pourtant établies au plus près d'une réalité connue ou supposée. La somme à porter au budget, ainsi que les acomptes trimestriels à payer, sont fixés par le Canton.

Le décompte 2010 n'est pas encore connu à ce jour. Le montant des comptes 2010 a été diminué de CHF 10'229.00, solde provenant de l'année antérieure. Il est à craindre que le montant porté au budget de 2011 se révèle très insuffisant, tout comme celui de notre budget 2012 (11'194'158.00) en raison notamment de la précarité grandissante et du chômage. Mais, vu les incertitudes, il est difficile d'affirmer quoi que ce soit pour les montants enregistrés sous le chiffre 72 du budget.

6. Secteur IMMEUBLES SUBVENTIONNES ET OFFICE DU LOGEMENT

Ce secteur n'appelle pas de commentaires particuliers.

7. Amendement Compte 56000.4524.01 (page 64)

Le montant de d'amortissement de CHF 26'600.00, inscrit au compte 56'000.3312.00, doit être également facturé à l'ASIME. Le montant du compte 56000.4524.01 est ainsi porté à CHF 432'000.00.

8. Conclusions

La gestion du dicastère se révèle particulièrement complexe car elle dépend de plusieurs organismes intercommunaux ou régionaux qui interviennent au financement des diverses entités du secteur social (ASIME, OSP Venoge, OCOSP, ARASMAC, FAJE, AJEMA, SAF, OFAS, etc.). Ces organismes ont leur organisation propre et il est difficile aux commissaires de vérifier le bien-fondé des prestations reçues ou des participations financières versées par notre commune. Pour cela, il faudrait investiguer dans chacun de ces organismes. Gageons cependant que ces éléments ont été consciencieusement négociés dès l'origine. De manière très générale, il faut constater que la multiplication des organismes intercommunaux auxquels nous sommes rattachés diminue toujours plus notre autonomie communale.

Le constat général montre, c'est une évidence, que les dépenses sociales sont de plus en plus élevées en raison d'une précarité grandissante, du chômage, de la difficulté des jeunes à trouver un emploi. Une conjoncture actuelle incertaine et difficile n'est pas faite pour améliorer la situation. Dans le domaine social, il faut trouver un juste milieu, ce qui n'est pas du tout évident. D'un côté, il ne faut pas laisser des personnes « *au bord de la route* », de l'autre, il faut veiller à ne pas faire, pour certains, des assistés qui attendent tout des collectivités publiques.

Les ressources financières proposées par ce budget pour le Dicastère JSSL nous paraissent suffisantes et justifiées en regard de la situation du moment. Lors d'éventuelles nouvelles demandes de prestations, nous invitons le Conseil communal à examiner avec la plus grande circonspection ces dernières, car il est parfois difficile de prévoir, à ce moment-là, les conséquences ultérieures des décisions votées.

Nous avons constaté que le dicastère est bien géré, tant par notre Municipale responsable que par son Chef de service ; lors d'une séance, nous avons pu vérifier leur très bonne maîtrise des dossiers (souvent fort complexes !) et leur compétence en la matière. Nous tenons aussi à souligner l'excellent travail fourni par tous les collaborateurs du service. Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés.

La Sous-commission JSSL n'a pas de vœu particulier à émettre mais souhaite proposer un amendement technique. Elle vous recommande donc d'adopter le budget tel que présenté par JSSL.

Au nom de la sous-commission :

Laurent Beauverd

Jean-Marc Pasche

Annexe : liste des questions posées à la Municipalité

1. Page 63 – Cpte 501- CHF 0.00 –Dépenses et recettes scolaires générales

Ces coûts paraissent inclus désormais dans la participation de Morges à l'ASIME

A terme, cette rubrique 501 devra-t-elle disparaître des comptes ?

Il s'agit d'une imputation interne qui doit subsister dans les comptes

2. Pages 63-64-Cpte 511 – CHF 153'000.00 –Enseignement primaire

L'engagement de ce personnel reste-t-il sous la responsabilité de notre commune, bien que ces frais soient intégralement refacturés à l'ASIME ?

Les surveillants aux devoirs surveillés sont engagés par la Ville de Morges. Leur salaire est intégralement remboursé par l'ASIME.

3. Page 64 – Cpte 521 – CHF 0.00 – Cycle de transition EVM 5/6

Ce cycle est-il terminé ? Dans l'affirmative, cette rubrique est appelée à disparaître à terme des comptes ?

Ou bien, ces frais sont-ils englobés dans d'autres comptes ?

Cette rubrique est appelée à disparaître.

4. Page 64 – Cpte 540 – CHF 159'800.00 – OCOSP – Centre OSP Venoge/Morges

Même question que pour question 2, à la différence que la refacturation est adressée à OSP Venoge ?

Il s'agit de frais relatifs à la mise à disposition de locaux meublés à l'OSP-Venoge. Le personnel est payé par le canton. Ces frais, ajoutés à ceux des Communes de Cossonay et de Renens sont ensuite répartis entre les 76 communes desservies par l'OSP-Venoge.

5. Pages 64-65 – Cpte 560 – CHF 432'000.00 – Service dentaire scolaire

Cpte 561 – CHF 28'800.00 – Service médical

Cpte 570 – CHF 483'200.00 – Ecole montagne/colonie de Gdes Roches

Cpte 571 – CHF 22'100.00 – Sports et plein air

Même question que pour question précédente ? Refacturation à l'ASIME

L'ASIME n'a pas de personnel. Elle paie des prestations à l'Office de l'administration scolaire.

6. Pages 65-66 – Cpte 71000.3525.01 – CHF 0.00 – Participation aux charges sociales du personnel de l'ARASMAC

Cpte 71000.4525.02 – CHF 0.00 Participation de l'ARASMAC aux charges salariales de la Commune de Morges

Ces comptes sont à zéro au B 2012 ; sauf erreur l'administration de cet organisme est maintenant à Cossonay ? Les revenus et les charges ont ainsi disparu du budget 2012.

Les services sociaux de la Commune et l'ARASMAC ont été séparés au 1^{er} juillet 2012. Les charges salariales pour certains postes jusqu'alors partagés entre Morges et l'ARASMAC ont disparu du budget 2012.

Les frais à charges de Morges sont-ils désormais (entièrement) compris dans le compte 71004.3654.00 ?

Oui, en dehors de ceux facturés par la facture sociale.

Le Centre Social Régional CSR, outre Morges et Aubonne, comprend-il également Cossonay ?

Oui, c'est l'ensemble des 85 Communes de l'ARASMAC qui est géré par le CSR.

7. Page 66 – Cpte 71004.4525.09 – CHF 0.00 – Rétrocession de la FAJE

Cpte 71004.4525.10 – CHF 0.00 – Rétrocession du réseau AJEMA

Pourquoi Morges ne bénéficie-t-elle plus de ces deux rétrocessions ?

Les rétrocessions se produisent quand les acomptes facturés sont plus importants que l'effectif des prestations à payer. Cela peut se reproduire en 2012, mais ne peut pas figurer dans le budget.

8. Page 66 – Cpte 71100.3655.11 – CHF 1'000.00 – Subvention communale BIF

Qu'est-ce que BIF ? Poste apparu seulement dès 2010

Bureau information de la femme, lieu d'écoute et d'orientations à Couvaloup 10 (nouveau bureau)

9. Page 66 – Cpte 71201.3654.04 – CHF 7'000.00 – Plan canicule

Nouveau poste dans le budget ; qu'est-ce qui a motivé cette décision ?

En effet, le Canton nous demande de mettre en place ce plan canicule. En 2011, il a été financé par un poste divers. De plus, ce compte serait seulement utilisé si le plan canicule s'avère nécessaire.

10. Page 67 - Cpte 714003091.01 - CHF 0.00 - Formation apprentis sociaux-éducatifs

Ne forme-t-on plus d'apprentis dans ce secteur ? Est-ce temporaire ?

Les apprentis sont imputés au Service du personnel et refacturés à l'interne dans le compte 71400.3901.00

11. Page 67 - Cpte 71400.3121.00 - CHF 0.00 - Eau

Cpte 71400.3122.00 - CHF 20'000.00 - Gaz

Cpte 71400.3123.00 - CHF 15'000.00 - Electricité

Pourquoi ce coût n'est-il plus pris en compte (déjà au B 2011)

Le montant est identique au B2011 alors que nous aurons la Gracieuse en plus ? Les montants comprennent-ils les frais de gaz pour les 2 établissements du CVE ?

Par contre, là, on a visiblement tenu compte de l'entrée en fonction de la Gracieuse

Les comptes 71400 ne concernent que la Gracieuse. Ces montants sont des montants estimatifs donnés par Patrimoine pour le fonctionnement de la première année.

12. Page 67 - Cpte 71400.3901.00 - CHF 226'450.00 - Imputations internes – participation aux frais RH et informatique de la Commune

Par rapport aux comptes 2010 ainsi qu'au B 2011, l'augmentation pour B2012 paraît exorbitante ! (+ CHF 171'950.00) soit du 315 % par rapport au B 2011 !!!

Poste nécessaire pour le calcul des subventions allouées ?

Non, nous avons mis toutes les charges administratives liées à la Gracieuse par refacturation interne dans ce compte. Ainsi on y trouve la participation aux salaires de la directrice du CVE, du Chef de service, du service du personnel, des finances, mais aussi des apprentis.

13. Page 67 - Cpte 71400.3902.00 - CHF 6'000.00 - Imputation interne – participation frais de transport

De quel transport s'agit-il ? Au bénéfice de qui ? Minibus de Sylvana ou bus TPM ?

Minibus de Sylvana

14. Page 68 - Cpte 71401.3091.01 - CHF 0.00 - Formation apprentis sociaux-éducatifs

Même question que no 10

Les apprentis sont imputés au Service du personnel et refacturés à l'interne dans le compte 71401.3901.00

15. Page 68 - Cpte 71401.3161.00 - CHF 0.00 - Location des locaux

CHF 12'000.00 dans les C2010 ; poste à zéro également au B2011 comme au B2012. Pour quelles raisons ?

C'était la location de la Maison des scouts pendant les travaux au Chalet Sylvana.

16. Page 68 - Cpte 71401.3901.00 - CHF 226'450.00 - Imputations internes – participation aux frais RH, comptabilité et ...

Même questionnement que pour la question no 12

Nous avons mis toutes les charges administratives liées à la Gracieuse par refacturation interne dans ce compte. Ainsi on y trouve la participation aux salaires de la directrice du CVE, du chef de service, du Service du personnel, des finances, mais aussi des apprentis.

17. Page 69 - Cpte 71401.3902.00 - CHF 2'000.00 - Imputation interne – participation aux frais de transport

CHF 4'000.00 aux C2010 ; rien au B2011 : oubli ?

Oui, c'est un oubli. Ces frais concernent les bus avec les publicités que nous utilisons au Chalet Sylvana (entretien, benzine, etc.)

18. Page 69 - Cpte 71402.3091.00 - CHF 1'500.00 - Formation continue

Explications

Nous comptons dans le budget entre CHF 300.- et F 500.- de frais de formation continue pour les collaborateurs. (4 collaborateurs à l'APEMS.)

Aménagement du territoire et développement durable (ATD2)

Direction : M. Yves Paccaud, municipal

Sous-commission : MM. Bastien Monney, président & Michel Reynolds, membre

La sous-commission, composée de MM. Bastien Monney (président) et Michel Reynolds (membre), constate que le budget 2012 présente des charges se montant à CHF 4'841'800.- et des revenus qui se chiffrent à CHF 401'850.-. Les charges sont en augmentation de CHF 853'500.- par rapport au budget 2011 et les revenus sont en augmentation de CHF 36'850.-

La sous-commission a également posé les questions suivantes. Les réponses reçues sont en italique.

1) page 72, compte 41, Energies

Selon commentaire dans le rapport B11 « le montant prélevé sur le fonds d'encouragement doit correspondre aux charges des comptes 412 ». Or on constate que les revenus sont de CHF 181'850. Ce compte devrait-il être équilibré ?

Oui, ce compte doit être équilibré, donc le montant exact est de CHF 179'850.00

Amendement : Les charges et revenus des comptes 41200.xxxx.xx doivent s'équilibrer, ainsi le montant budgété pour le compte 41200.4804.00 « Prélèvement au fonds d'encouragement » de CHF 176'600.00 doit être diminué à CHF 174'600.00. Cette diminution équilibre charges et revenus du compte 412. Le compte est équilibré à CHF 179'850.00.

2) page 72, Compte 42100.3185.05, Etudes ponctuelles

Augmentation régulière, à quoi correspondent ces études ?

Réponse : Ce compte sert à financer des études de faible envergure (en principe moins de CHF 10'000.00) qui ne peuvent être prévues au moment de l'établissement du budget. Ces études sont le plus souvent liées à une demande particulière des services de l'Etat, voire de Région Morges ou de propriétaires privés dans le cadre des différents projets d'urbanisme ou de permis de construire. A titre d'exemple, en 2011, les demandes formulées par l'Etat concernant la politique de stationnement ont nécessité de mandater le bureau Citec pour fournir des compléments au dossier. Il peut également s'agir de problématiques nouvelles. L'expérience de ces dernières années montre que ces besoins imprévisibles ont tendance à augmenter. Ceci est à mettre en relation avec l'accroissement du nombre de projets tant communaux que régionaux ou cantonaux.

3) page 73, compte 42100.3311.00, Amortissement dépenses d'investissement

Forte augmentation par rapport à B11 et C10. Quelle en est la raison?

- 1. Préavis : 2422 «Etude du plan partiel d'affectation (PPA) Sud Est morgien CHF 120'000.00». Amortissement budgété prévu sur 5 ans soit CHF 24'000.00 par an. Premier amortissement comptabilisé en 2007 et ce préavis aurait dû être amorti totalement à fin 2011 (5ans). Suite à une erreur en 2007 sur le montant comptabilisé, le solde à amortir à fin 2010 est de CHF 65'820.00. Le décalage a été corrigé et le solde à amortir dans le budget 2012 bouclé.*
- 2. Préavis : 2397 « Etude Morges Gare-Sud » amorti fin 2011.*
- 3. Nouveaux amortissements en 2012 : « Etude du Plan partiel d'affectation Parc des Sport » (Préavis : 2486) et PPA Longeraie (Préavis : 2487).*

Conclusion

Nous remercions M. Yves Paccaud, municipal en charge du Dicastère ATD2 et Mme Lilli Montevinti Weber, cheffe de service, et prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Amendements techniques**Compte N°41 :**

Les charges et revenus des comptes 41200.xxxx.xx doivent s'équilibrer, ainsi le montant budgété pour le compte 41200.4804.00 « Prélèvement au fond d'encouragement » de CHF 176'600.00 doit être diminué à CHF 174'600.00. Cette diminution équilibre charges et revenus du compte 412. Le compte est équilibré à CHF 179'850.00.

Bastien Monney, président

5. AMENDEMENTS

Amendements techniques

- 1) **Patrimoine** - Compte N° 41 35032.3186.00 (page 41) : Assurance incendie bâtiment – + CHF 120. Ce compte est ainsi porté à CHF 120.-
- 2) **JSSL** - Compte 56000.4524.01 (page 64) : le montant de l'amortissement de CHF 26'600.-, inscrit au compte 56'000.3312.00, doit être également facturé à l'ASIME. Le montant du compte 56000.4524.01 est ainsi porté à CHF 432'000.00.
- 3) **ATD 2** - Compte No 41 page 72 : Les charges et revenus des comptes 41200.xxxx.xx doivent s'équilibrer, ainsi le montant budgété pour le compte 41200.4804.00 « Prélèvement au fond d'encouragement » de CHF 176'600.00 doit être diminué à CHF 174'600.00. Cette diminution équilibre charges et revenus du compte 412. Le compte est équilibré à CHF 179'850.00.

Suite aux amendements techniques, l'excédent des charges du budget 2012 est ainsi porté à CHF 4'660'086.-

6. CONCLUSIONS

Les changements rapides et imprévisibles qui interviennent sur les marchés, l'impact de l'appréciation du franc sur les exportations induit à un ralentissement de la croissance mondiale qui se fait ressentir sur toute l'économie suisse. Dans le Canton de Vaud, les perspectives restent, malgré tout, relativement favorables pour 2012, dans la plupart des branches, bien qu'en retrait par rapport à 2011. Dans ce contexte, le tissu économique de la Ville de Morges, basé sur des sociétés avec des activités locales, reste stable.

Dans l'élaboration du budget 2012, la Municipalité a fait preuve de réalisme sans céder au pessimisme ambiant.

La Municipalité continue sa politique d'investissement pour le développement et l'attractivité de notre Ville. Un autofinancement relativement stable et une dette modérée permettent de valider une telle politique.

La volonté de la Municipalité à bien maîtriser les charges de fonctionnement est bien présente dans l'élaboration de ce budget. L'augmentation des charges de fonctionnement provient en partie des décisions votées par le Conseil communal, l'autre partie par des charges sur lesquelles la commune n'a pas de prise, tels que la péréquation intercommunale, la facture sociale cantonale et les frais inhérents aux différentes associations intercommunales. Ces associations sont nécessaires pour un travail en réseau dans notre district et sur lequel Morges doit assumer son statut de Chef-lieu.

Les revenus sont estimés avec réalisme. L'augmentation budgétée de 4.8 % provient tout particulièrement des recettes fiscales qui reposent sur un taux d'imposition stable, sur une augmentation de la population et sur le maintien des activités des sociétés établies sur le territoire de la commune.

En résumé, la Commission des finances estime que le budget présenté répond de manière appropriée à la situation actuelle et est établi avec discernement. Les options prises devraient permettre à notre Ville de poursuivre et intensifier son développement tout en continuant à offrir un excellent niveau de prestations publiques à la population morgienne, comme elle l'a d'ailleurs toujours fait en gérant avec efficacité et maîtrise le ménage communal.

En conclusion, la Commission des finances s'exprime à la majorité des membres présents (6 voix pour et 2 abstentions) en faveur de l'adoption du budget 2012, tel qu'amendé ci-dessous.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2012 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'apporter les amendements techniques suivants au budget 2012 :
 - 1) d'augmenter de CHF 120.- le compte No 41 35032.3186.00 (p.41) « Assurance incendie bâtiment » et de le porter à CHF 120.-
 - 2) d'augmenter de CHF 26'600.- le compte 56000.4524.01 (Service dentaire page 64) « Refacturation du solde à l'ASIME » et de le porter à CHF 432'000.-
 - 3) de diminuer de CHF 2'000.- le compte 41200.4804.00 (page 72) « Prélèvement au fond d'encouragement » et de le porter à CHF 174'600.-
- d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2012 présentant un excédent de charges de CHF 4'660'086.-.
- de prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

au nom de la Commission des finances
la présidente

Maria Grazia Velini